



Rhône-Alpes, Rhône
Lyon 2e
Jacobins
8 rue de l' Ancienne-Préfecture

Immeuble

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69006383
Date de l'enquête initiale : 2007
Date(s) de rédaction : 2007
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : immeuble
Parties constituantes non étudiées : cour, fontaine

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1999, AI, 4 ; 1831, H, 107 bis. Section H dite des Halles aux Blés, feuille 1

Historique

La rue de l'Ancienne-Préfecture est commencée en 1830 par l'architecte Vincent Farge et achevée en 1832 par Sébastien-Bernard Seitz pour la Compagnie ou Société Bonnet Vingtrinier. Elle permet de relier la préfecture (alors installée dans l'ancien couvent de jacobins) et la place Confort (aujourd'hui place des Jacobins) aux quais de Saône et au futur palais de justice dont la première pierre sera posée en 1835. Elle permet en outre de réaliser une percée dans le vaste îlot de l'hôtel de la Monnaie. Sur les matrices cadastrales dont la rédaction débute en 1836, l'édifice (maison & cour) sis au n° 8 de la rue appartient à Vingtrinier, Bonnet & Cie, puis à Pierre Mathieu Richard, puis à Balthazard Puy négociant place Louis-le-Grand [actuellement place Bellecour] n° 8, puis Philippe Paul Duinge et la veuve Puy place Bellecour 17 ; le bâtiment sur rue compte au rez-de-chaussée trois magasins, une remise et écurie se tenant côté cour, à l'entresol sept pièces dont cinq sur rue, une grande cuisine et salle de bain sur cour, aux 1^{er}, 2^e et 3^e étages dix pièces dont six sur rue, parquetées, et quatre sur cour, au 4^e étage quatorze parquetées sur rue dont [sic] quatre sur cour, et enfin, au 5^e étage huit pièces sur rue. En 1839 est accordée une réduction de 1695, 54 fr par décision du conseil de préfecture en date du 21 septembre 1838. De graves vices de construction sont constatés dès la première décennie (cf l'annexe en fin de dossier), peut-être renforcés par la spectaculaire inondation de la Saône en novembre 1840 (cf l'illustration IVR82_200869001247NUCA) ?

La présence d'un portier, logé au 6^e étage, est attestée par le *Rapport estimatif de la propriété du S^r Puy* datant de 1842. En 1947, l'architecte Joseph Bissuel, dont l'agence est domiciliée 11 place Bellecour, demande l'autorisation, au nom de M. Desplaces son client, de transformer la devanture de son magasin de tissus. L'autorisation est accordée.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle
Dates : 1832 (daté par travaux historiques)
Auteur(s) de l'oeuvre : Vincent Farge (architecte, attribution par travaux historiques), Sébastien Bernard Seitz (architecte communal, attribution par travaux historiques)

Description

L'immeuble s'élève sur un sous-sol, un rez-de-chaussée, un entresol et 5 étages carrés. Le dernier étage bénéficie d'un balcon filant. Le rez-de-chaussée est en pierre de taille de Villebois. Les étages sont en moellons revêtus d'enduit. Comme l'immeuble voisin s'élevant au n° 6 de la rue, l'édifice est desservi par un escalier double (deux montées inégales en

pendant : 14 marches à l'est, 11 marches à l'ouest), hors-œuvre, tournant à retours avec jour et à cage ouverte. Cette dernière est constituée au rez-de-chaussée, côté cour, d'une solide arcade (ornée en son milieu d'une agrafe) sur laquelle reposent quatre piliers montant jusqu'au dernier étage et soutenant la couverture. L'escalier est en choin de Villebois gris clair bouchardé. Chaque départ est sommé d'une boule. La dernière volée est en bois et carreaux de terre cuite.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-œuvre, mise en œuvre et revêtement : calcaire, pierre de taille ; calcaire, moellon, enduit

Plan : plan symétrique en U

Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, entresol, 5 étages carrés

Élévations extérieures : élévation à travées

Escaliers : escalier hors-œuvre : escalier tournant à retours avec jour, en maçonnerie, cage ouverte

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble à trois corps de bâtiments en U

Décor

Techniques : ferronnerie, sculpture

Représentations : fleuron ; enroulement

Précision sur les représentations :

Le portail sur rue, en fer forgé, est orné de fleurons. Le garde-corps de l'escalier est formé d'une fine arcature. L'arcade sur cour soutenant l'escalier porte une agrafe à enroulement.

Statut, intérêt et protection

En 2007, les boutiques sont occupées par une épicerie *Casino* et par deux magasins de vêtements *Anatipik* et *Liquidation totale Bruce Field*.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Éléments remarquables : portail, escalier

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Rhône. 3P 138/45. Matrices cadastrales des propriétés foncières. 3e arrondissement de la halle au blé, 3e volume, 1836-1914.**
AD Rhône. 3P 138/45. **Matrices cadastrales des propriétés foncières.** 1836-1914. Halle aux Blés : section H et une petite partie de la section I. 3e volume : folios 649-907
Folio 881
AD Rhône : 3P 138/45
- **Rapport des experts Pierre Jullien Pascal et Jean Jacques Favre, architectes patentés, 11 mai-30 juin 1842**
AD Rhône. Uciv 1686. "Rapport des experts Pierre Jullien Pascal et Jean Jacques Favre, architectes patentés, 11 mai-30 juin 1842", *Adm^{on} Enregistr^{nt} Bat^{ard} [sic] Puy. Favre, 12 8^{bre} 1842.*
AD Rhône : Uciv 1686
- **Rapport estimatif de la propriété du Sr Puy, sise rue de la Préfecture n° 8 et rue Écorchebœuf n° 17 à Lyon dressé [le 15 octobre 1842]**
AD Rhône, Uciv 1686. *Rapport estimatif de la propriété du Sr Puy, sise rue de la Préfecture n° 8 et rue Écorchebœuf n° 17 à Lyon dressé [le 15 octobre 1842] par le tiers expert nommé d'office par Mr le Juge de Paix du 2e arrondissement, en vertu d'un jugement rendu en la chambre du Conseil par le Tribunal Civil de Lyon le 5 avril 1842*
AD Rhône : Uciv 1686

- **Services techniques de la Ville de Lyon. Service immobilier. Rapport, 23 mai 1947**
AC Lyon. 344 W/1659. Services techniques de la Ville de Lyon. Service immobilier. Rapport, 23 mai 1947
AC Lyon : 344 W/1659

Documents figurés

- **Pascal, P. architecte. Favre architecte. Plan du premier étage du corps de logis sur la rue de la Préfecture faisant une dépendance de la propriété du sieur Puy, Lyon, le 30 juin 1842**
Pascal, P. architecte. Favre architecte. Plan du premier étage du corps de logis sur la rue de la Préfecture faisant une dépendance de la propriété du sieur Puy, Lyon, le 30 juin 1842 (AD Rhône : Uciv 1686)
AD Rhône : Uciv 1686

Bibliographie

- **BERTIN, Dominique, MATHIAN, Nathalie. Lyon. Silhouettes d'une ville recomposée. 2008**
BERTIN, Dominique, MATHIAN, Nathalie. **Lyon. Silhouettes d'une ville recomposée. Architecture et urbanisme, 1789-1914.** Lyon : Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 2008. 351 p. : ill. ; 27,6 cm
p. 212, 297, 299, 301, 312, 313
Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Lyon
- **GAUTHIEZ, Bernard. Lyon entre Bellecour et Terreaux. Architecture et urbanisme au XIXe siècle. 1999**
GAUTHIEZ, Bernard. **Lyon entre Bellecour et Terreaux. Architecture et urbanisme au XIXe siècle.** Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1999. 132 p. ill. ; 23 cm

Annexe 1

Rapport estimatif de la propriété du Sr Puy, sise rue de la Préfecture n° 8 et rue Écorchebœuf n° 17 à Lyon [1842]

Rapport estimatif de la propriété du Sr Puy, sise rue de la Préfecture n° 8 et rue Écorchebœuf n° 17 à Lyon dressé par le tiers expert nommé d'office par Mr le Juge de Paix du 2e arrondissement, en vertu d'un jugement rendu en la chambre du Conseil par le Tribunal Civil de Lyon le 5 avril 1842.

Archives Départementales et Métropolitaines, Uciv 1686.

Extraits :

Nous soussigné Antoine Léonard Montroubert architecte adjoint à la mairie de Lyon, patenté à la mairie de cette ville sous le n° 734, demeurant à Lyon place St Michel 6, tiers expert nommé d'office par M. le Juge de paix du 2e arrondt de Lyon dépt du Rhône, ainsi qu'il appert de son ordonnance rendue le 5 juillet 1842, à l'effet de départager MM. Pascal & Favre, tous deux architectes au dit Lyon experts désignés, l'un par l'administration de l'enregistrement & des domaines et l'autre par le Sr Balthazard Puy propriétaire à Lyon aux fins de remplir les dispositions d'un jugement rendu en la chambre du conseil, par le tribunal civil de Lyon le cinq avril mil huit cent quarante-deux, enregistré le vingt du même mois et dont la teneur suit ;

« attendu que l'administration de l'enregistrement et du domaine prétend dans sa requête qu'un acte passé devant M^e Berloty notaire à Lyon le 10 janvier mil huit cent quarante-deux contenant la vente par Mr Pierre Mathieu Richard au Sr Balthazard Puy d'une maison située à Lyon, formant deux corps de bâtiment dont l'un a sa façade rue de la Préfecture n° 8 & l'autre rue Écorchebœuf n° 17 au prix de deux cent quatre-vingt-quinze mille francs recèle une simulation de cent cinquante mille francs au moins et qu'elle demande pour faire constater cette simulation qu'il soit ordonné une expertise attendu que cette demande étant basée sur la loi du 22 frimaire an VII, ne peut leur être refusée.
[...]

Et nous avons immédiatement procédé à l'examen sommaire de l'immeuble dont il s'agit et de quelques autres voisins, dans la même rue qui nous ont été indiqués comme points de comparaison, en prenant les notes qui nous ont paru nécessaires.
[...]

Maison sur la rue de la Préfecture

Rez de chaussée

Arrière magasin sur la cour au couchant occupé par le sieur Dreutler [?], marchand de liège, ainsi que l'entresol au-dessus, les deux sommiers du plancher couvrant ce magasin ayant fléchi ont été armés latéralement par des plateaux boulonnés, de chaque côté, et ceux du plancher couvrant l'entresol et qui supportent tout le poids des gaines isolées des

étages supérieurs, sont étayés sur les précédents par deux pieds droits en bois de chêne coiffés d'un poitrail en même bois correspondant au-dessous des dites gaines.

Entresol

Par la disposition du coiffage et principalement de la corniche du soubassement, toutes les pièces de cet étage sur la rue de la Préfecture, sont plus sombres que celles donnant sur la cour, où il n'y a point de corniches.

1^{er} étage

Presque tous les plafonds sont à réparer par suite du fléchissement des sommiers. Dans l'appartement au levant, la cheminée de la chambre à coucher sur le devant est à réparer d'urgence, la fumée passant derrière la boiserie entre la corniche et le plafond peut faire déclarer un incendie d'un moment à l'autre.

2^e étage

Dans la cuisine de la salle à manger de l'appartement au levant la fumée de la gaine isolée de la cheminée s'échappe à la jonction du plafond et de ladite gaine. Dans l'appartement au couchant, soit que le plafond de la salle à manger sur la cour a été réparé, soit que les étais placés à l'entresol sous le paquet des gaines de cheminée aient neutralisé le mouvement de ces gaines on ne voit pas de trace de fumée comme dans l'appartement au levant. Sur le devant, le fléchissement des planchers et des cloisons des diverses chambres, est le même que dans les autres étages.

3^e étage

Dans l'appartement au levant, occupé par le sieur Placy, ce locataire nous a déclaré que, sur le devant il a fallu, depuis qu'il habite ce logement, changer un sommier du milieu, lequel était pourri en prise [?], et dont le fléchissement progressif avait causé l'affaissement et le déchirement des cloisons adjacentes, dont on remarque encore les traces, et faisait craindre un écoulement subit.

Dans la chambre au couchant sur le devant, il existe une disjonction entre les gaines et le mur par laquelle la fumée et la suie pénètrent dans un placard joignant les gaines de cheminée. Il est urgent de réparer ce vice de construction pour détruire un foyer permanent d'incendie dangereux non seulement pour cette maison mais aussi pour la maison voisine. Le même vice et le même danger existent au paquet des gaines de cheminée de la salle à manger sur la cour. Partout les cloisons sont rompues et lézardées par suite du fléchissement excessif des planchers dont les sommiers sont trop faibles pour leur portée, dans quelques parties les cloisons sont restées suspendues par les aisseliers crossés [?] aux planchers supérieurs et laissent un vide de plus d'un centimètre entre ces cloisons et le parquet. Les linteaux des portes ayant perdu leur niveau, les portes ne peuvent plus ouvrir qu'en ôtant journellement du bois par-dessous du côté opposé à leur ferrure, ce qui laisse au-dessous un grand vide lorsqu'elles sont fermées, établissant un courant d'air incommode d'une chambre à une autre surtout dans l'hiver. Il est à craindre et même très présumable que beaucoup d'autres sommiers, non seulement des planchers de cet étage mais aussi de ceux des autres étages dont le fléchissement est partout de même plus ou moins prononcé, ne soient également pourris en prises et à changer prochainement. Dans l'appartement au couchant les plâtres des plafonds ayant déjà été réparés, nous n'y avons pas remarqué des traces de fumée contre les gaines. Le fléchissement des planchers et le tiraillement des cloisons est à peu près le même que dans l'appartement au levant.

4^e étage

On retrouve dans cet étage les mêmes vices de construction et les mêmes effets dans l'appartement au couchant et notamment dans les pièces sur le derrière, le fléchissement des planchers et la dislocation des cloisons sont encore plus prononcés que dans les autres étages, et les éviers n'ont point de conche.

5^e étage

Mêmes vices de cheminées, et mêmes effets aux planchers et cloisons que dans les autres étages, les éviers n'ont point de conche.

6^e étage

Les premiers experts ont reconnu avec nous l'erreur qu'ils ont commise dans la description de cet étage, en portant six chambres établies sur la galerie du côté de la rue. Il n'existe réellement qu'une petite chambre au couchant du corridor prenant jour sur la galerie par une seule fenêtre servant de logement au portier et une autre chambre à la suite et au levant de la précédente prenant jour par deux fenêtres, sur la galerie ; cette chambre est louée cent francs par an à Madame veuve Amaury qui la divise en deux à ses frais au moyen d'une cloison pour former une petite chambre qu'elle loue en garni. (...)

Corps de bâtiment sur la rue Écorchebœuf

(...) nous avons aussi reconnu la vérité des observations de l'expert des propriétaires concernant l'exiguïté des pièces composant chaque étage, exiguïté telle que quelques locataires ont été obligés de supprimer des cloisons : les caves sont petites et manquent effectivement de jour et d'air, aussi le revenu de ce corps de bâtiment est plutôt susceptible de diminution que d'augmentation.

D'après cet examen détaillé et contradictoire, nous sommes d'avis que le vice de construction des cheminées des salles à manger des deux corps du bâtiment sur la rue de la Préfecture exige la prochaine démolition de ces cheminées et leur reconstruction dans un autre endroit en les adossant contre un mur, soit à cause des craintes journalières d'incendie, soit

pour soulager les planchers surchargés par ce poids que d'après les règles ils ne sont pas destinés à supporter. L'expert de l'administration reconnaît lui-même la nécessité de cette réparation qu'il n'estime qu'à la somme de six mille francs parce qu'il pense que les cheminées pourraient demeurer à la même place au moyen d'une couchée qui conduirait la fumée dans le paquet des gaines que l'on adosserait seules contre le mur mitoyen.

(...) par suite du fléchissement continu des planchers dont les sommiers sont trop faibles pour leur portée ; (...) deux de ces sommiers ont dû être étayés à l'entresol, et deux autres ont déjà été remplacés dans les étages supérieurs. La courbure plus ou moins prononcée des autres et le déchirement des cloisons fait présumer qu'il faudra, et peut-être prochainement, remplacer encore quelques-uns de ces sommiers qui entraîneront la reconstruction d'une partie des parquets, des plafonds et des cloisons ainsi que des tapisseries et peintures. En attendant il faudra toujours à la fin des baux actuels faire réparer les plafonds et les cloisons pour pouvoir relouer ces appartements. (...) Les parquets en bois de chêne et panneaux en bois de sapin ont été mal faits, au point que quelques locataires préféreraient n'avoir qu'un carrelage ordinaire. Au premier abord, en n'examinant que la grande façade sur la rue de la Préfecture, on jugerait cet immeuble beaucoup plus considérable qu'il n'est effectivement et d'un revenu plus considérable ; mais à l'intérieur l'espace est dévoré par l'escalier à [double ?] rang et la belle cour, d'un bel effet, mais dont le grandiose n'a pu s'obtenir qu'aux dépens des appartements dont les distributions hérissées de corridors et de cabinets noirs, sont incommodes et nuisent à la valeur locative. En général, nous partageons l'avis de l'expert du propriétaire en ce qui concerne les vices de construction et de distributions. (...)

Monsieur Balthazard Puy, négociant, rue des Feuillants cinq (...)

La maison rue de la Préfecture numéro douze, indiquée comme ayant un revenu de quatre mille quatre-vingt-quinze francs, n'a en réalité que celui de trois mille cinq cent-soixante-dix francs. Cette différence provient, comme pour la maison Puy, d'une rectification de revenu postérieure à l'expertise. La maison rue Écorchebœuf numéro dix-neuf indiquée comme ayant un revenu de huit cent quarante-trois francs, ne figure au cadastre que pour un revenu de cinq cent vingt-deux francs.

[Les numéros pairs de la rue de la Préfecture ont été plus touchés par les vices de construction que les numéros impairs].

(...) Rez de chaussée : Au cafetier, magasin et partie d'entresol, au sieur Buisson, magasin sans entresol, aux Sieurs David & Dreuille [?], magasin et partie d'entresol, non loué, autrefois magasin de musique et deux chambres à l'entresol

(...)

Maison rue Écorchebœuf numéro 17, Rez de chaussée : au sieur Pupet, magasin avec arrière magasin et une pièce à l'entresol. (...)

En adoptant pour un instant ce chiffre de 15 476 pour revenu net de l'immeuble nous ne saurions partager l'opinion émise par cet expert, qu'il est très avantageux pour des capitaux aussi considérables de trouver un placement sûr à 4 % car d'après les informations exactes que nous avons prises sur les valeurs locatives des appartements de la rue de la Préfecture et de la rue Écorchebœuf, nous avons la certitude qu'à la fin des baux, on ne pourra relouer ces appartements aux prix existants qu'avec de grandes difficultés d'autant plus que déjà on n'a pu retrouver le même prix pour un magasin avec deux chambres à l'entresol, qui sont encore à louer, il en est de même pour une autre chambre à l'entresol, pour cinq pièces au premier étage, et six pièces au quatrième étage ; nous ne pensons donc pas qu'un capitaliste qui a dû, avant de faire l'acquisition d'un pareil immeuble, le faire visiter dans le plus grand détail et qui a connaissance des vices de construction et des frais qu'il fera dans la nécessité de faire un peu plus tard [?] les non valeurs qu'il éprouvera par suite de non location, achète ces maisons sur un revenu actuel de moins de cinq pour cent (...)

Extrait des rôles de contribution foncière, déposés aux archives de la préfecture du Rhône, 4eme arrondissement de la ville de Lyon année 1838. Article 881. MM Vingtrinier, Bonnet & Comp^{ie} pour une maison rue de la Préfecture 8, imposés d'après un revenu net de 5538 f 16 ct ont payé dix neuf cent vingt trois francs trente neuf centimes. Certifié conforme par l'archiviste de la préfecture soussigné, Lyon, le 12 août 1842, Chelle. Enreg^é à Lyon le quinze octobre 1842 f.III.d.C7. Reçu un franc décime des centimes, Guillot

Annexe 2

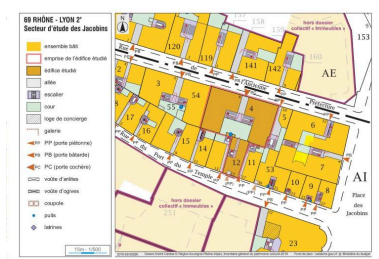
Extraits de ZANDER, Anne. La rue Mercière à Lyon, histoire urbaine et sociale du XV^e siècle à nos jours.

ZANDER, Anne. *La rue Mercière à Lyon, histoire urbaine et sociale du XV^e siècle à nos jours*. Travaux de l'Institut d'histoire de l'art de Lyon, Cahier n° 16, Aspects du XVI^e siècle à Lyon. Lyon : Université Lumière Lyon II, faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme, 1994. Extraits

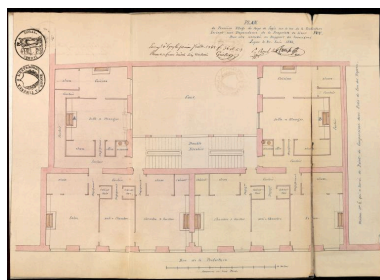
"En 1826, l'hôtel de la Monnaie, qui est établi au sein de l'îlot ouest 4 depuis 1673, est dans des locaux trop exigus et a besoin de grosses réparations. Le gouvernement ne veut pas financer les travaux, il demande à la Ville de les prendre

à son compte sinon il supprimera l'établissement. La ville étant fort embarrassée, la Compagnie Vingtrinier-Bonnet propose au gouvernement d'échanger ces vieux bâtiments contre les anciens bâtiments des Ursulines, rue de la Charité, qui lui appartient et d'y installer l'hôtel de la Monnaie. Elle propose aussi à la Ville d'ouvrir une rue au milieu du périmètre de l'hôtel de la Monnaie depuis la place Confort jusqu'au quai de Saône pour dégager ce quartier populeux et cette grande masse de bâtiments sans débouché sur la voie publique. Après avoir beaucoup discuté pour déterminer le montant de l'indemnité due à la Compagnie, le traité d'ouverture de la rue de la Préfecture est conclu le 29 mai 1830. La rue, large seulement de 7,50 m, est ouverte au public en avril 1832. La Compagnie a travaillé rapidement malgré la Révolution de juillet 1830 et plus de quatre cents ouvriers ont été employés pendant plus de deux ans à un travail qu'ils auraient vainement cherché ailleurs."

Illustrations



Plan-masse et plan de distribution,
d'après cadastre.gov.fr
Dess. André Céréza
IVR84_20196900290NUDA



Plan du premier étage, Pascal
et Favre architectes, 1842
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20196900312NUCA



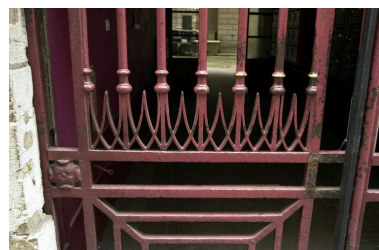
Vue de situation depuis
le quai des Célestins
Phot. Eric Dessert
IVR82_20076902481NUCA



Vue générale depuis la rue Mercière
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901169NUCA



Détail de la porte cochère
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901167NUCA



Porte cochère : détail de la grille
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901168NUCA



La cage d'escalier
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901170NUCA



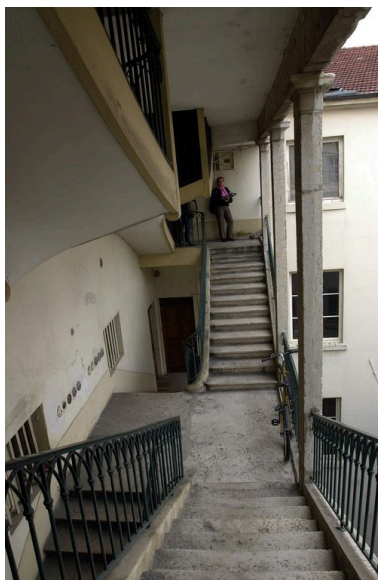
Porche et rez-de-chaussée
de la cage d'escalier
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901171NUCA



Cage d'escalier : agrafe ornant
l'arc du rez-de-chaussée, côté cour
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901172NUCA



Cage d'escalier : départ de la volée est
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901173NUCA



Volées d'escalier et
repos depuis un palier
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901175NUCA



Etalement d'une volée
de l'escalier, côté est
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901174NUCA



Elévation est de la cour
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901177NUCA



Elévation sud de la cour avec
la fontaine monumentale
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901176NUCA



La fontaine monumentale :
vue d'ensemble
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901178NUCA



La fontaine monumentale : détail
Phot. Véronique Belle
IVR82_20076901179NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Immeubles du secteur des Jacobins (IA69007823) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e,

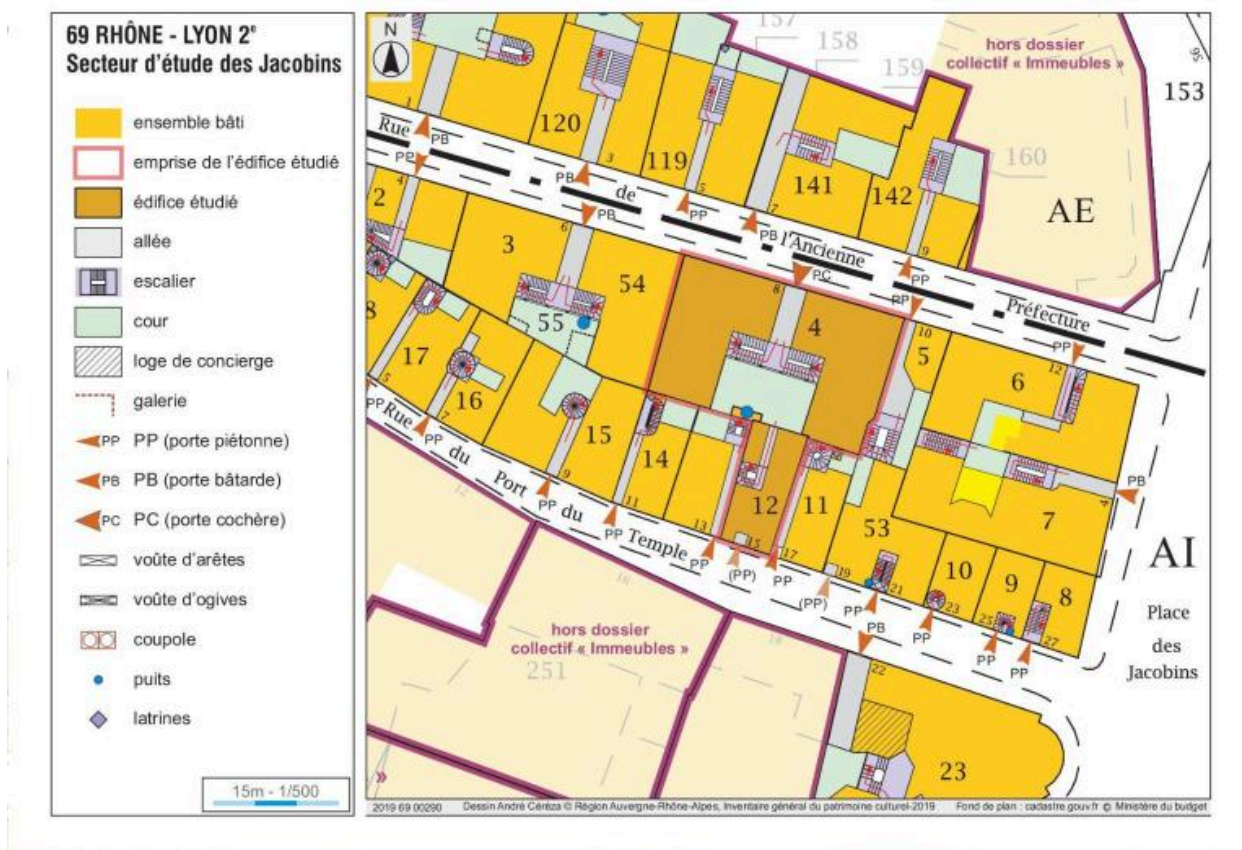
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Rue de l'Ancienne-Préfecture (IA69006464) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, rue de l' Ancienne-Préfecture

Auteur(s) du dossier : Véronique Belle

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon

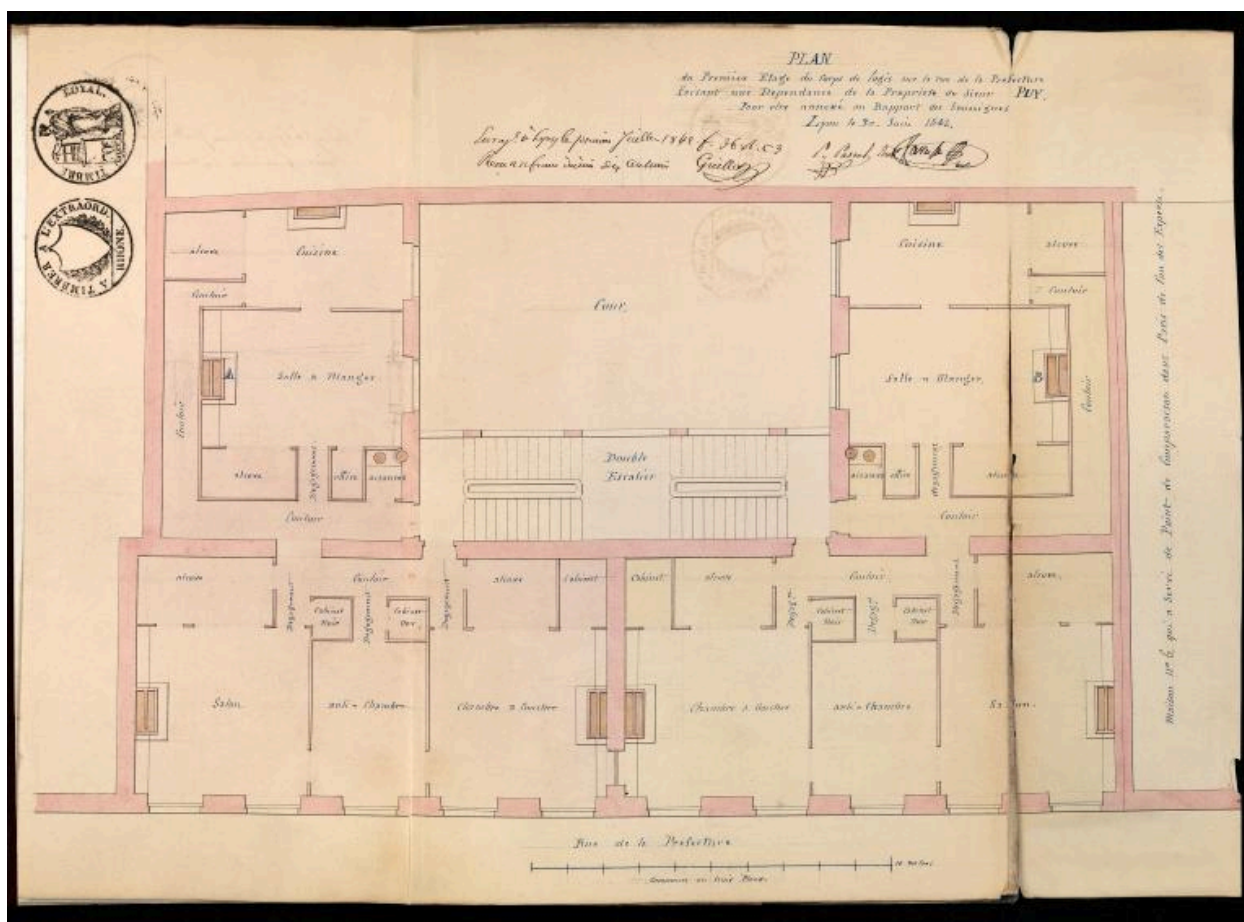


Plan-masse et plan de distribution, d'après cadastre.gouv.fr

IVR84_20196900290NUDA

Auteur de l'illustration : André Céréza

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du premier étage, Pascal et Favre architectes, 1842

Référence du document reproduit :

- **Pascal, P. architecte. Favre architecte. Plan du premier étage du corps de logis sur la rue de la Préfecture faisant une dépendance de la propriété du sieur Puy, Lyon, le 30 juin 1842**
Pascal, P. architecte. Favre architecte. Plan du premier étage du corps de logis sur la rue de la Préfecture faisant une dépendance de la propriété du sieur Puy, Lyon, le 30 juin 1842 (AD Rhône : Uciv 1686)
AD Rhône : Uciv 1686

IVR84_20196900312NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales du Rhône
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de situation depuis le quai des Célestins

IVR82_20076902481NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale depuis la rue Mercière

IVR82_20076901169NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la porte cochère

IVR82_20076901167NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

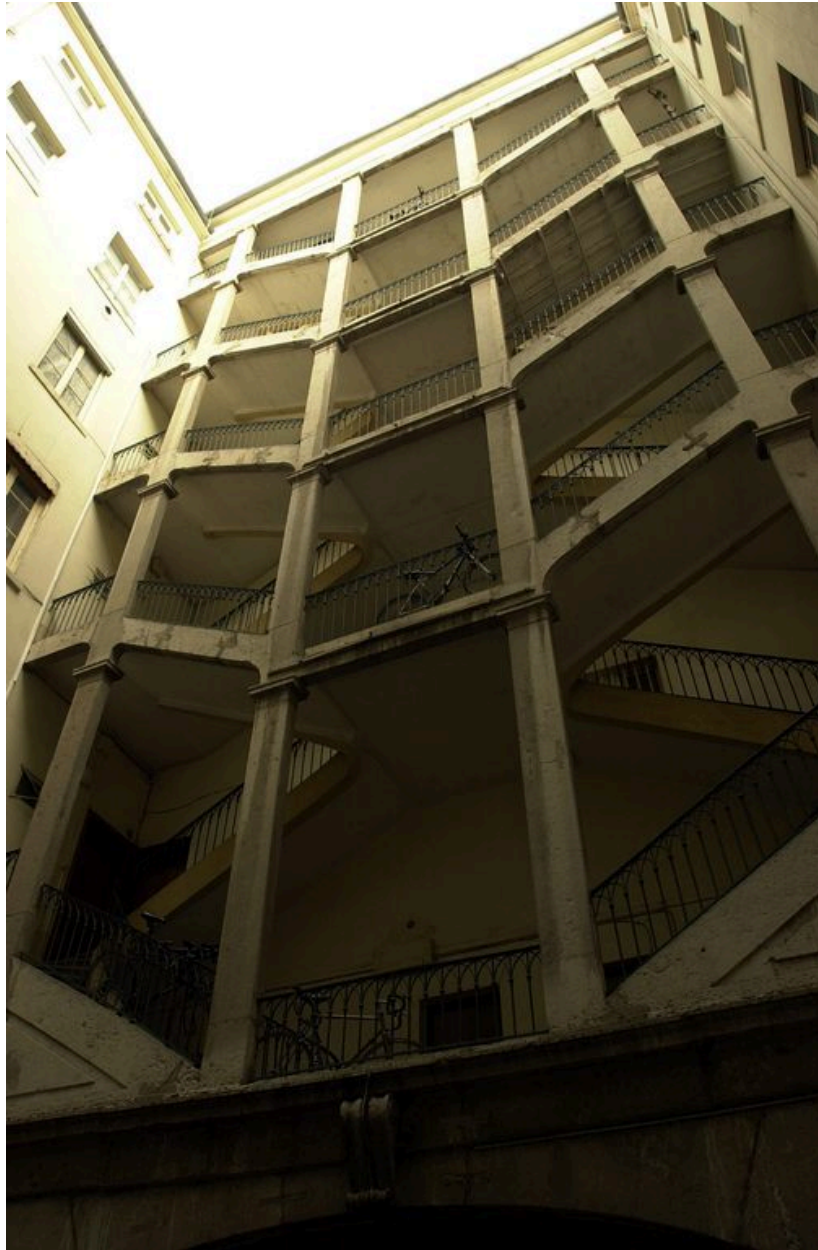


Porte cochère : détail de la grille

IVR82_20076901168NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La cage d'escalier

IVR82_20076901170NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Porche et rez-de-chaussée de la cage d'escalier

IVR82_20076901171NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cage d'escalier : agrafe ornant l'arc du rez-de-chaussée, côté cour

IVR82_20076901172NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cage d'escalier : départ de la volée est

IVR82_20076901173NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Volées d'escalier et repos depuis un palier

IVR82_20076901175NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Étaient d'une volée de l'escalier, côté est

IVR82_20076901174NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation est de la cour

IVR82_20076901177NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation sud de la cour avec la fontaine monumentale

IVR82_20076901176NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La fontaine monumentale : vue d'ensemble

IVR82_20076901178NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La fontaine monumentale : détail

IVR82_20076901179NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation